



Obligation parentale dans une garde alternée

Par **ericrue**, le **15/10/2008** à **17:12**

Bonjour, je suis séparé de la mère de mes deux enfants depuis 1 an. Nous avons obtenu pour une garde partagée une semaine sur deux. J'aimerais savoir qu'elles sont mes obligations financières dans cette situation. Sachant que je suis parti. Que j'ai tout laissé, j'ai même racheté une part de la voiture que nous avions payée ensemble. A ce jour malgré la garde partagée je continue à lui verser prêt de 150 euro par mois afin de l'aider sur les frais de cantine et de garderie. L'adresse fiscale de mes enfants est chez leur mère. En cas de conflit qu'est-ce que je risque ?